



**NATIONS
UNIES**



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr.
LIMITÉE

ICCD/COP(7)/L.23
28 octobre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Septième session
Nairobi, 17-28 octobre 2005
Point 16 de l'ordre du jour

EXAMEN DU RAPPORT SUR LES RELATIONS ENTRE LE SECRÉTARIAT ET LE PAYS HÔTE

Projet de décision soumis par le Président du Comité plénier

La Conférence des Parties,

Rappelant sa décision 5/COP.1 sur le lieu d'implantation du secrétariat permanent de la Convention,

Ayant examiné le document ICCD/COP(7)/14 sur les relations entre le secrétariat et le pays hôte,

Notant avec satisfaction que les relations entre le secrétariat et le Gouvernement allemand continuent d'évoluer d'une manière constructive,

Accueillant favorablement la proposition du Gouvernement allemand visant à transférer le siège du secrétariat de la Convention dans le nouveau complexe des Nations Unies à Bonn,

1. *Prie* le secrétariat de la Convention de continuer de développer ses relations avec le Gouvernement du pays hôte, le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie et la ville de Bonn, ainsi qu'avec les milieux universitaires et le secteur privé;

2. *Encourage* le secrétariat à rechercher des solutions plus rentables pour les réunions officielles devant avoir lieu à Bonn, en attendant que des installations de conférence appropriées soient disponibles;
3. *Invite* le Gouvernement allemand à continuer de contribuer, de sa propre initiative, aux réunions au titre de la Convention organisées à Bonn;
4. *Prie* le secrétariat de lui faire rapport, à sa huitième session, sur les nouveaux progrès qu'il aura enregistrés dans ses relations avec le pays hôte.
